Webinaire

Dispositif Sortie d'Hospitalisation

# Présentation des nouvelles modalités du DSH à compter du 15 avril 2022







# Contexte

**Le dispositif Sortie d'Hospitalisation pour les retraités CARSAT et MSA évolue à compter du 15/04/2022.**

**Pourquoi ?**

- Il existe aujourd'hui, une grande variété de formulaires de demande d'aide au retour à domicile après hospitalisation.

- Pour harmoniser l'ensemble des formulaires existants, un travail a été mené en inter-régimes et a donné lieu à l'élaboration d'un formulaire commun, reconnu par les 4 organismes nationaux : CCMSA, CNAV, CNAM, CNRACL.

- De l'utilisation du formulaire national d'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation *(ARDH)*, le Dispositif Sortie d'Hospitalisation défini par le Gie IMPA pour ses retraités fait l'objet d'adaptation.





# Quels sont les principaux changements ?

GIE IMPA
Ingénierie
Maintien à domicile
des Personnes Âgées

A partir du 15 avril 2022, les changements porteront sur :

- Utilisation du **formulaire ARDH** avec **maintien de la procédure du DSH Gie IMPA**
- Nouvelle PEC : **25 H d'aide humaine + possible forfait 100 € en fonction du besoin**
- **Possibilité de décaler l'intervention SAAD** si ce dernier est différent de celui de la mutuelle
- **Nouveau suivi post SH** pour les ressortissants Carsat (télé-ergothérapie)



# Comment remplir le formulaire ARDH en Bourgogne-Franche-Comté?

[Formulaire ARDH Notice]

## DEMANDE D'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION
## NOTICE D'UTILISATION

### QU'EST-CE QUE L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION ?

Cette prestation favorise le retour à domicile en proposant une offre de services : portage de repas, aides techniques, téléalarme, aide-ménagère, etc.

Elle s'adresse à tout assuré social, sous conditions de ressources, nécessitant un accompagnement dans sa vie quotidienne à sa sortie d'hospitalisation.

Le besoin peut être identifié par l'équipe de l'établissement de santé et/ou exprimé par le patient ou son entourage.

Durée du dispositif : jusqu'à 3 mois

Ce dispositif n'est pas accessible aux bénéficiaires ou aux demandeurs d'une Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et ne se substitue pas à l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) accordée en urgence.

**Si, avant l'hospitalisation**, la personne âgée de 60 ans et plus rencontrait déjà des difficultés à réaliser seule certaines activités (exemple : se lever, s'habiller, faire sa toilette, se déplacer), elle doit être orientée vers le Conseil départemental.

### À QUI ADRESSER LA DEMANDE ?

Avant la sortie d'hospitalisation du demandeur, et selon sa situation, le formulaire ci-joint dûment complété sera adressé :

| Le demandeur n'est pas retraité | | Le demandeur est retraité | | |
|---|---|---|---|---|
| Régime général | Régime agricole | Régime général | Régime agricole | Collectivités locales et établissements publics hospitaliers |
| Cpam | MSA | Carsat/CGSS | MSA | CNRACL |

Les assurés et retraités affiliés à la MSA et à la CNRACL devront joindre leur avis d'imposition au formulaire.

Dans la mesure où le formulaire contient des données sensibles comme le numéro de sécurité sociale du demandeur, il convient de veiller à un mode sécurisé de transmission.

Prado — **N'oubliez pas d'identifier dans le formulaire ci-joint si la sortie est organisée dans le cadre de Prado. Prado est un service d'accompagnement personnalisé proposé par l'Assurance Maladie. Il permet d'aider la personne hospitalisée à mieux préparer son retour à domicile et d'organiser son suivi de ville, après son hospitalisation.**



# Quelques rappels de bonnes pratiques pour mettre en place un DSH

## 1. Règles de transmission et de coordination

- **S'assurer de la disponibilité du prestataire SAAD** par un appel téléphonique préalable

- Envoyer **par mail** le formulaire ARDH **48 h avant la sortie** au service de la caisse de retraite concernée :

    - Un bordereau de PEC vous sera alors transmis par mail retour





# Quelques rappels de bonnes pratiques pour mettre en place un DSH

## 2. Dans quels cas la caisse de retraite peut émettre un rejet ?

Pour manquement à l'une des conditions suivantes :

- Convalescence dans une résidence secondaire ou chez un proche
- Fragilité inférieure à 2 : Ces derniers doivent être listés dans la case dédiée au Gir qui sera mentionné aussi en page 4 du formulaire ARDH.
- Autre régime de retraite que la Carsat ou MSA
- Double dépôt auprès du Conseil Départemental ou d'une APA en cours
- Délai de 48 h pour transmission non respecté





# Présentation de la télé-ergothérapie

**Depuis 2021 et pour un suivi post SH de ses ressortissants,** la Carsat BFC propose un nouveau service, celui de la télé-ergothérapie.

La télé-ergothérapie s'organise les jours qui suivent la sortie d'hospitalisation.

Cette consultation à distance permet à un ergothérapeute de proposer :

- **conseiller** sur l'utilisation d'astuces simples au quotidien,
- **préconiser** des solutions techniques et/ou technologiques
- **orienter** vers le bon professionnel de santé si cela est nécessaire,
- **conseiller** dans la mise en œuvre de petits travaux d'aménagement

Cette prestation est assurée par les ergothérapeutes de « **Merci Julie »** 5 jours sur 7 (du lundi au vendredi de 09h30 à 17h30) pour répondre aux besoins des bénéficiaires.








# Et la suite ?

⇒ **Poursuite des entretiens par structure sur l'activité SH avec les RSH et prestataires SAAD**

(Objectif annuel : 25 entretiens min)

⇒ **Travail sur une cartographie et une analyse des zones d'intervention SAAD** => avril à juin 2022

⇒ **Travail sur les annuaires Mutuelle** => avril à juin 2022

⇒ **Formations et tutoriels types e-learning**

(DSH-AGGIR-AT) : en webinaire, vidéo et chaine You tube

=> septembre à décembre 2022





GIE IMPA
Ingénierie
Maintien à domicile
des Personnes Âgées

# Avez-vous des questions ?



# Merci !

GIE IMPA
Ingénierie
Maintien à domicile
des Personnes Âgées